ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métiers de bouche

Question écrite n° 34143

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation de lui rappeler la stratégie d'excellence que le Gouvernement mène dans le domaine des métiers de bouche.

Texte de la réponse

La politique menée par le Gouvernement afin de valoriser les métiers de bouche se caractérise par le soutien constant des pouvoirs publics à la nomination de meilleurs ouvriers de France (MOF) et par la volonté d'encourager les initiatives engagées par les professionnels dans le domaine de la qualité. Le comité d'organisation des expositions du travail (COET), qui assure la promotion du travail manuel et la transmission de la tradition de qualité, est chargé d'organiser tous les trois ans le concours des MOF. À ce titre, il bénéficie chaque année d'une aide financière de plusieurs départements ministériels dont celui en charge du commerce et de l'artisanat. Ainsi, plus de 6 000 personnes ont-elles été consacrées MOF depuis 1935 dans 200 métiers de l'artisanat et de l'industrie. Pour le concours 2004, les métiers de bouche récompensés pour leur savoir-faire artisanal représentent plus de 20 % des lauréats. Les pouvoirs publics, attachés à la pérennité des métiers de bouche, encouragent parallèlement les démarches de qualité initiées par ces professions avec la mise en place de référentiels ou de certifications. Par ailleurs, les professionnels de différents secteurs des métiers de bouche organisent des manifestations auxquelles participent les pouvoirs publics telles que les olympiades des métiers, les championnats du monde de la pâtisserie et la fête du pain. En outre, les pouvoirs publics ont fortement soutenu les artisans bouchers face aux conséquences de la crise de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB). Enfin, l'apprentissage, mode de formation essentiel pour les professions artisanales de bouche, fait l'objet d'un plan de modernisation engagé par le Gouvernement par lequel il entend valoriser ce dispositif auprès des jeunes et permettre ainsi aux entreprises de recruter du personnel qualifié et d'assurer la transmission de leur savoir-faire.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34143
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1343
Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6492